



Édition N°11

Janvier 2012

Gazette de la Petite Meurthe

Mairie : 1145 route départementale 73
88230 BAN SUR MEURTHE-CLEFCY
Tel : 03 29 50 30 18
Fax : 03 29 50 42 51
Courriel : bansurmeurthe-clefcy@wanadoo.fr
Site : www.ban-sur-meurthe-clefcy.com

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi, mardi :	8h00 à 11h30 16h30 à 17h30
Mercredi :	8h00 à 11h30
Jeudi :	8h00 à 11h30 16h30 à 17h30
Vendredi :	8h00 à 11h30
Samedi :	8h00 à 11h00

Permanences du Maire : 9h00 à 11h00 lundi, mercredi, vendredi et sur rendez-vous



Vue du Grand Valtin

Maire : Christian HERRY

Première Adjointe : Nicole STRABACH

Adjointe communication : Sylvia DIDIERDEFRESSE

Adjoint Spécial du Grand Valtin : Gérard FABRIZI

Conseillers Municipaux : Christian BARADEL, Patrice BOUX, Lydia CUNY, Roger CYPRYSZCZAK, Philippe DULAC, Liliane DURAND, Claude ETIENNE, Guy MATHIEU, Alain MEYER, Gilbert THIRIET

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens, chers amis,

Voici notre onzième Gazette qui, je l'espère, répondra à vos attentes. Ce bulletin conçu, rédigé et imprimé à la Mairie par la commission communication présente une rétrospective de l'année écoulée mais aborde aussi les projets. Vous y trouverez également diverses informations qui pourront vous être utiles. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou suggestions.

Une année vient de se terminer, une autre commence avec encore son lot de drames comme le naufrage du Concordia en Italie, des militaires français tués en Afghanistan, la violence et la répression dans diverses contrées du globe. La crise économique, toujours présente continue malheureusement à affecter notre région et bon nombre de nos compatriotes.

Pour cette nouvelle année qui, à l'approche des élections promet d'être animée, soyons optimistes. Que 2012 réponde à toutes vos attentes. C'est le souhait le plus cher de vos élus !

Cordialement,

Christian HERRY

Conception et rédaction : commission communication composée de Christian HERRY, Lydia CUNY, Roger CYPRYSZCZAK, Sylvia DIDIERDEFRESSE, Liliane DURAND, Nicole STRABACH
Crédit photos : commune, associations, entreprises et habitants
Imprimé par nos soins, interdit de jeter sur la voie publique.

VIE LOCALE

Médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale Promotion du 14 juillet 2011

Dimanche 23 octobre, quatre employés communaux et deux élus ont reçu la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale. Jean CLAUDE, Conseiller Général, les conseillers municipaux, les familles et les employés entouraient les récipiendaires.

La médaille de Vermeil a été décernée à :

Christian HERRY, Maire. Elu pour la première fois le 13 mars 1977 à Ban sur Meurthe, il a été nommé Maire en 1983 et est aussi le 1^{er} Maire de la nouvelle commune Ban sur Meurthe-Clefcy depuis le 17 septembre 1995 avec une interruption entre 2001 et 2008, et l'un des premiers élus de la CCHM (1996).

Bernard COLIN a reçu la médaille de Vermeil pour ses 31 années passées au service de la commune. La médaille d'argent lui avait été remise lors de la cession du 1^{er} janvier 1999. Il est entré le 1^{er} juillet 1976 comme ouvrier stagiaire puis a été titularisé 2 ans plus tard. C'est en 1991 qu'il a été promu Garde champêtre. Depuis son départ le 31 décembre 2007, personne ne porte son uniforme.

Maryse REMY est secrétaire de Mairie depuis le 1^{er} août 1979 soit 32 années au service des communes de Ban sur Meurthe et Clefcy puis Ban sur Meurthe-Clefcy depuis la fusion. Elle connaît parfaitement la commune ainsi que le budget qu'elle prépare chaque année.

Jacques THIEBAUT est entré dans sa 38^{ème} année de services. C'est à 21 ans, le 1^{er} avril 1974 qu'il a commencé à travailler pour Ban-sur-Meurthe prenant la suite de son père décédé prématurément. Au fil des ans, il est passé d'ouvrier occasionnel à responsable des services techniques. Il gère désormais la répartition des tâches de ses collègues masculins ainsi que le matériel et les stocks.

La médaille d'argent a été décernée à :

Gilbert THIRIET, le second élu de cette promotion à être décoré, fait partie du Conseil municipal depuis le 12 mars 1989. Au cours d'un mandat, entre 1995 et 2001, il fut nommé adjoint délégué aux sports, loisirs, associations et parc du matériel.

Jacky VOYEN a débuté sa carrière le 1^{er} juillet 1977 et a exercé ses fonctions jusqu'au 1^{er} octobre 2008 soit durant 31 années. Tout d'abord à Ban-sur-Meurthe puis, suite à la fusion des 2 communes en 1995, à Ban-sur-Meurthe-Clefcy.

Félicitations à tous.

RECOMPENSES MAISONS FLEURIES 2011



Suite à plusieurs passages dans les rues de la commune, le jury, composé de Lydia CUNY, Sylvia DIDIERDEFRESSE, Claude DOERFLINGER, Christian HERRY et Nicole STRABACH, a finalement arrêté son choix sur 13 maisons. De nombreuses autres habitations ont été notées et leurs occupants conviés à la cérémonie de remise des prix le 28 octobre dernier.

Les nouveaux habitants de la commune étaient également invités à cette manifestation.

1^{er} PRIX

1) Monique et Yves ETIENNE

2^{ème} PRIX

- 1) Richard et Ghislaine KRAUSS
- 2) Lucette et Guy HERRY
- 3) Annette DURAND
- 4) Joël GUILLEMIN et Marie STRABACH
- 5) Rolande et Marcel L'HOTE
- 6) Mauricette et Bernard COLIN

3^{ème} PRIX

- 1) Alexandra et Sébastien BARADEL
- 2) Marie-Paule et Jean-Paul TOUSSAINT
- 3) Jeannine et André BERTRAND
- 4) Véronique et Jacky CHAPE
- 5) Juliette et François LINON
- 6) Elisabeth et Roger LATTEMANN
- 7) Annie et Jean Charles SAVIO
- 8) Charline et Maurice BASILLE

Nous vous rappelons que les personnes ayant obtenu le premier prix les années précédentes sont hors concours pendant 3 ans. En voici la liste :

3^{ème} année

Joëlle et René
GRANDJEAN
Denise et Rémy PERROTEY
Françoise et Bernard SINKEC

2^{ème} année

Jacqueline et Claude
BALLAND
Chantal DELEBECQUE
Paulette SCHILLER

1^{ère} année

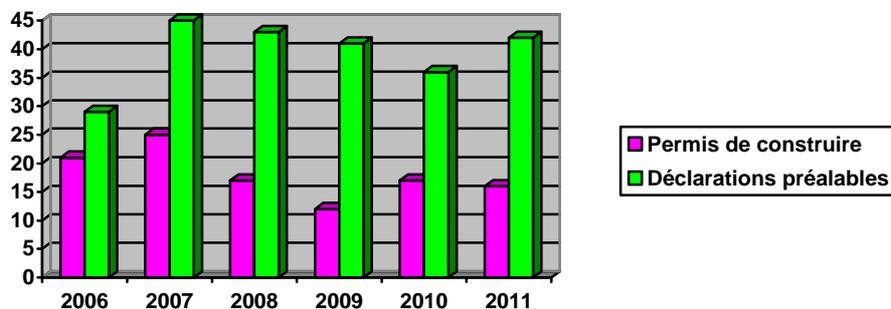
Françoise et Alain
AUZELY

Félicitations aux lauréats et à toutes les familles pour leur contribution à l'embellissement du village.

DOSSIERS D'URBANISME

16 demandes de permis de construire ont été déposées au cours de l'année 2011 dont 3 pour de nouvelles habitations en résidences principales et 3 résidences secondaires.

42 déclarations préalables ont été enregistrées (abris de jardin, serre, appentis, garages, pose de velux, petites vérandas, clôtures etc....)



LISTE DES AIDES COMMUNALES

Une prime au ravalement de façade de 12.5 % du montant des travaux, plafonnée à 686 € ou 343 € selon les cas, est attribuée aux 6 premiers dossiers déposés chaque année.

Une participation de 250 € est accordée pour le branchement électrique des résidences principales nouvellement construites.

Une prime de 20 € est versée à tous les enfants nés dans l'année lors de l'ouverture d'un compte à la Caisse d'Épargne par les parents. Devant le peu de demandes en Mairie, nous avons décidé dorénavant de remettre directement le bon à chaque parent.

Une aide à hauteur de 74 € pour le séjour de vos enfants de moins de 16 ans, en Colonies de vacances, Centres aérés, Classes de découverte, Classes de mer et voyages pédagogiques. Cette participation versée aux familles ou organismes sur présentation de la facture est valable une fois par an et par enfant.

Prise en charge des vignettes de transport scolaire jusqu'à la classe de Terminale (générale, technologique ou professionnelle). Les demandes sont à déposer de début septembre au 15 octobre.

INSEE : Enquête sur le cadre de vie et la sécurité

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise du 16 janvier au 14 avril une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat, la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années : cambriolage, vandalisme, vol, agression, etc.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

TARIFS 2012

Le Conseil Municipal réuni le 15 décembre 2011 a délibéré sur la revalorisation de certains tarifs à compter du 1^{er} janvier 2012, dont vous trouverez le détail ci-dessous :



LOCATION DE SALLES COMMUNALES

Ces tarifs n'avaient pas changé depuis 10 ans et compte tenu des travaux de mises aux normes à prévoir, nous avons décidé de les réévaluer.

- Salle de catéchisme (ancien presbytère) : capacité d'accueil 10 personnes maximum, gratuite pour les habitants et associations de la commune.
- Salle des fêtes : capacité maximale de 120 personnes, sans but commercial

	Associations communales et habitants	Associations et personnes extérieures à la commune
Bal, fête de famille, repas	100 €	200 €
Apéritif	50 €	100 €
Chauffage, électricité	Du 1er novembre au 30 avril : forfait de 18 € Du 1er mai au 30 octobre : forfait de 6 €	

- Salle du Grand Valtin : capacité d'accueil 55 personnes maximum, sans but commercial

	Associations communales et habitants	Associations et personnes extérieures à la commune
Bal, fête de famille, repas	60 €	100 €
Apéritif	31 €	31 €
Chauffage, électricité	Du 1er novembre au 30 avril : forfait de 15 € Du 1er mai au 30 octobre : forfait de 5 €	

- Chapiteau, tables et bancs

	Associations communales	Habitants
Chapiteau	45 €	80 €
Tables et bancs	20 €	20 €



CANTINE :

Les tarifs des tickets augmentent de 1.5% ce qui porte leur montant à :

Ticket enfant : 3.65 €

Ticket adulte : 5.90 €

Les temps de garde et frais divers sont pris en charge intégralement par le budget communal.

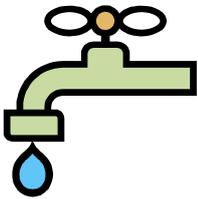
GARDERIE :

Les tarifs de la carte de garderie regroupant 15 demi-heures augmentent de 0.15 € ce qui porte leur montant à :

Carte **bleue** pour le 1^{er} enfant : 7.65 €

Carte **verte** pour le 2^{ème} enfant : 5.10 €

Carte **Orange** pour le 3^{ème} enfant : 3.75 €



EAU ET ASSAINISSEMENT :

Tarifs de l'eau (commune):

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir l'abonnement à 84 €

et le prix du m3 : Tarif ordinaire : 0.72 € le m3 TTC

Tarif agriculteur : 0.22 € le m3 TTC

A ces tarifs s'ajoute la redevance pollution versée à l'Agence de Bassin Rhin-Meuse.

Nous avons cependant apporté une modification à la gestion de ce budget. Une option à la TVA a été décidée avec effet au 1^{er} janvier 2012, ce qui devrait permettre de récupérer un remboursement de TVA d'environ 3 000 € par an. Mais votre facture n'augmentera pas car les tarifs de l'an passé ont tout simplement été convertis en tarifs TTC (toutes taxes comprises) afin de ne pas vous faire subir une hausse de 5.50 %.

Rappelons que tout problème lié à la distribution d'eau : fuite, baisse de pression... doit être signalé à la Mairie, à défaut au Maire ou aux adjoints.

Concernant les branchements et afin de faciliter toute intervention du Service des eaux, l'abonné doit veiller à ce que la bouche à clé et le compteur restent accessibles.

Tarifs assainissement (CCHM) :

Le conseil communautaire du 8 décembre 2011 a fixé la redevance d'assainissement à 2.13€ HT le m3 et l'abonnement à 65 € HT pour l'année 2012. La redevance assainissement ne concerne que les immeubles raccordés ou raccordables.



ATELIER DE DISTILLATION :

Cette saison, l'atelier communal fonctionne du 1^{er} décembre 2011 au 18 mai 2012. Le foyer du fourneau a été refait à neuf au mois de novembre par l'entreprise ANTOINE de Fraize.

Le kilo de matière à distiller est facturé 0.15 € depuis le 1/01/2009.

REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

Engagée en 2010, la procédure de réglementation des boisements de la Communauté de Communes de la Haute-Meurthe (CCHM) dont nous faisons partie, est arrivée à son terme. Rappelons que l'ancienne réglementation datant de 1966 était devenue obsolète.

La délibération du Conseil Général en date du 19 décembre dernier fixe les modalités d'application de la nouvelle réglementation. Cette délibération et les plans qui y sont annexés peuvent être consultés en Mairie par tous les habitants ou propriétaires de terrains de la Commune.

Avant de boiser ou reboiser une parcelle, tout propriétaire doit donc s'assurer que son projet est réalisable. En effet, le territoire communal se divise en trois grandes zones :

- Le périmètre réglementé : tous semis, plantations et replantations d'essences forestières sont soumis à déclaration préalable auprès du Président du Conseil Général et subordonnés à son acceptation. Les imprimés de demande sont disponibles en Mairie.
- Le périmètre interdit : tous semis, plantations ou replantations d'essences forestières sont interdits.
- Les parcelles non concernées par la réglementation des boisements : tous semis, plantations ou replantations d'essences forestières sont libres.

Quelques précisions

- La présente réglementation des boisements ne s'applique pas pour les semis, les plantations et les replantations d'essences forestières destinées à la création de boisements linéaires (haies), de ripisylve (arbres sur les rives de cours d'eau), d'arbres isolés ou d'arbres fruitiers. Elle ne s'applique pas aussi aux sols et jardins attenants aux habitations, aux pépinières et aux boisements classés à conserver ou à protéger.
- Les personnes qui souhaitent procéder à des cultures d'arbres de Noël sur des parcelles comprises dans un périmètre interdit ou réglementé doivent en faire la déclaration.
- Il est interdit de boiser ou reboiser à moins de 3 mètres de la limite du domaine public.

Cette nouvelle réglementation est valable pour une durée de 15 ans.

Schéma départemental de coopération intercommunale

Le 23 décembre 2011, Madame la Préfète des Vosges a pris un arrêté portant sur le schéma départemental de coopération intercommunale.

En ce qui concerne la Haute Meurthe, les deux communautés de communes existantes (CCHM et CCVM) seraient regroupées en y incluant Le Valtin.

Rien n'est définitif, l'arrêté préfectoral pouvant faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux collectivités concernées.

Affaire à suivre...

PRINCIPAUX TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2011

❖ ASSAINISSEMENT

- Réalisation de la 3^{ème} et dernière tranche du programme d'assainissement. Secteurs concernés : le Souche, Prestré, Chemin de la Pellière, Damont et Les Poussées.



Photo fournie par le cabinet BEREST pour les travaux réalisés par l'entreprise STPI

❖ RESEAU D'EAU

- Amélioration de la défense incendie et remplacement de canalisations et branchements dans les rues ou secteurs concernés par l'assainissement, comme La Pellière et Damont.

❖ VOIRIE

Outre l'entretien courant effectué par le personnel communal :

- Réfection complète en enrobés des voies à l'issue des travaux d'assainissement et d'alimentation en eau. Précisions que ces voies étaient déjà en enrobés avant les travaux
- Regravillonnage bicouche de plusieurs routes avant qu'elle ne se détériorent davantage : Le Surceneux, Hervafaing, Sachment, Le Vic, Boslimpré, Rue de l'Etang, Rue Joseph Thiéry et Route du Chêne.

❖ ECOLE

- Aménagement divers et achat de mobilier

❖ PATRIMOINE

- Acquisition de divers sols forestiers ou forêts totalisant 6 hectares.

❖ FORET

- Réalisation du programme ONF.
- Reboisement de plusieurs parcelles dans le « non-soumis » et création de pistes facilitant l'exploitation du bois et le valorisant.

En 2011, la forêt est restée notre première source de revenus avec de grosses ventes et des cours soutenus.

❖ VEHICULE ET MATERIEL

- Acquisition d'une saleuse adaptée sur le tracteur RENAULT.
- Remplacement du vieux tractopelle CASE par un modèle plus récent.



PROJETS 2012

❖ BATIMENTS

- Isolation par l'extérieur du bâtiment Mairie-Ecole et régulation du chauffage.
- Agrandissement du hangar de stockage de Sondreville

❖ PROTECTION DES CAPTAGES ET RESERVOIRS D'EAU POTABLE

La loi sur l'eau nous impose ces travaux qui consistent à mettre en place des clôtures pour protéger les trois captages utilisés : Calèches, Sérichamp et Straiture. Les deux réservoirs du Grand Valtin seront également clôturés.

❖ SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU

- Ce document qui sera à brève échéance exigé lors du dépôt des demandes de subventions permettra de disposer d'une vue d'ensemble du réseau d'eau communal dont la longueur est estimée à une trentaine de kilomètres.

❖ VOIRIE

Si les subventions suivent, le programme concernera le grand Valtin, Les Grimels et Boslimpré

Vie associative

Office de Tourisme des Vallées de la Haute Meurthe

17 Février (sous réserve)	Conférence sur la mise en valeur de la race de vache vosgienne	Salle des Fêtes BAN/MEURTHER-CLEFCY
3 Mars	Loto de carnaval	Centre d'Animation Municipal FRAIZE
13 Avril	Concert Windbroke musique celtique	Eglise SAINT LEONARD
29 Avril	Symphonie végétale	Centre d'Animation Municipal FRAIZE
4 Mai	Concert international de chant avec les Rossignols Molkièmes - néerlandais- (17 choristes) et la Chorale Mirandole (40 choristes)	Eglise FRAIZE
8 Mai	Festi-dog	Parc Nicolas Géliot FRAIZE
22 Juin	Spectacle d'humour Delphine DELEPAUT	Salle des Fêtes BAN/MEURTHER-CLEFCY
21 juillet	Nuit des étoiles	Foyer rural MANDRAY
29 Juillet	Foire aux myrtilles	Centre d'Animation + parc Nicolas Géliot + rues FRAIZE

PETITE MEURTHER LOISIRS

Pour tout renseignement vous pouvez nous joindre :

Par courrier : Petite Meurthe Loisirs, 1199 RD73, 88230 Ban Sur Meurthe Clefcy

Par mail : pml@ban-sur-meurthe-clefcy.com

Par téléphone : 03 29 56 81 85

25 et 26 février	bourse puériculture 0/3 ans printemps/été
17 et 18 mars	bourse 4/14 ans printemps/été
8 juillet	marché artisanal
15 et 16 septembre	bourse 4/14 ans automne/hiver
13 et 14 octobre	bourse puériculture 0/3 ans automne/hiver
24 et 25 novembre	bourse aux jouets et ski

(Pour les bourses : le dépôt se fait le premier jour et la vente, le second)

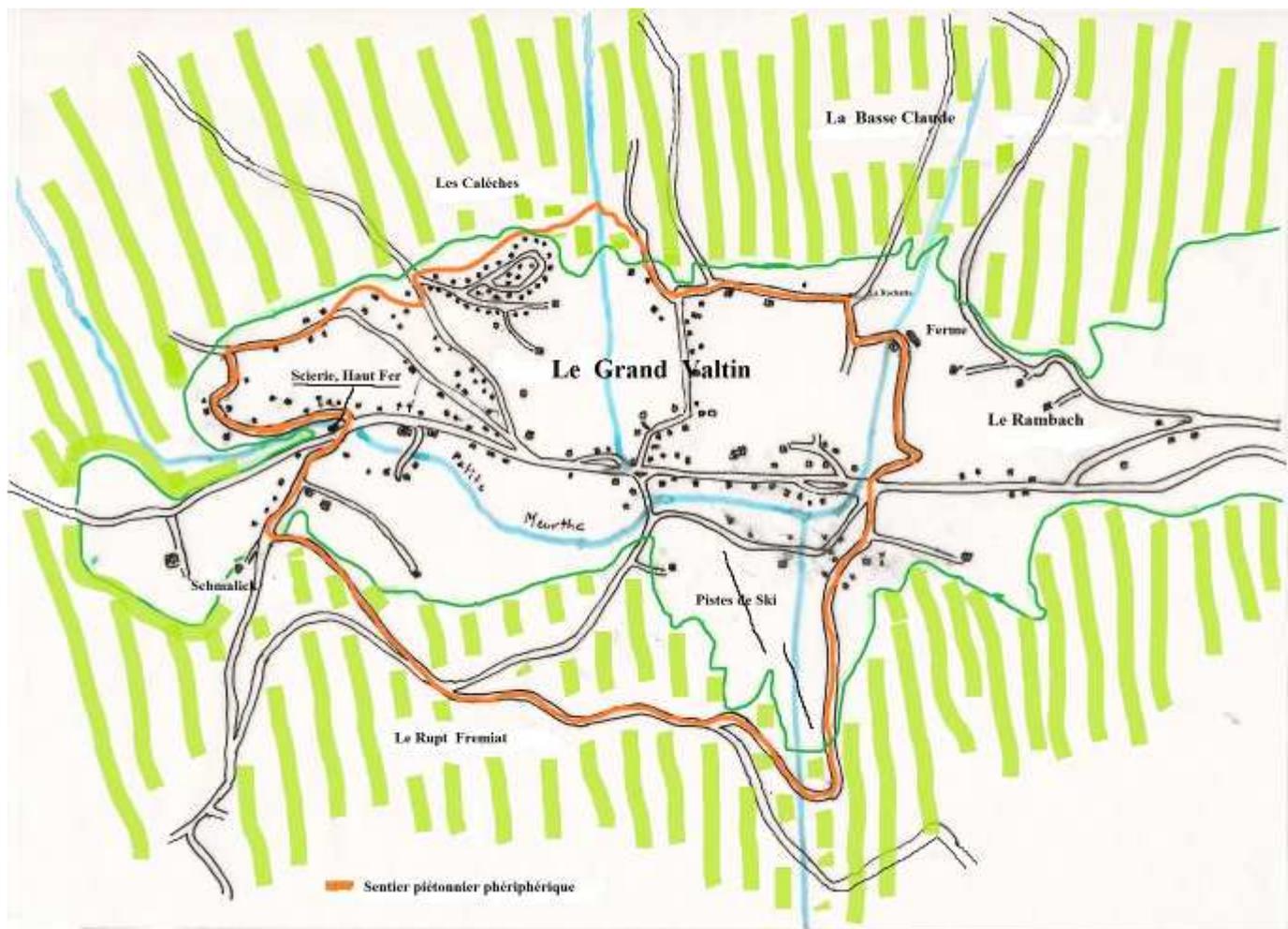
Association Le Grand Valtin-Couaroye

L'association créée en décembre 1988 par Jean COUTRET et Maurice GERARD, a pour ut de resserrer les liens d'amitié, de solidarité et d'entraide entre les habitants du Grand Valtin et Surceneux. D'accorder certains avantages à ses adhérents.

De susciter et de soutenir toute initiative de formation culturelle, sportive, sociale et de loisirs.

Activités de l'association au 4^{ème} Trimestre 2011 et Premier trimestre 2012

- *Le premier Octobre a eu lieu la présentation du projet de sentier périphérique du Grand Valtin, où l'ensemble des habitants des hameaux du Surceneux et du Grand Valtin étaient invités ; une cinquantaine de personnes étaient présentes à cette rencontre.*
- *Le président expliqua que ce projet était une idée proposée par les adhérents au cours de leurs rencontres à l'ancienne école, de façon à pouvoir faire le tour du Grand Valtin. Cette réalisation sera donc un sentier à thème patrimonial, et la concrétisation de ce projet se fera en deux phases. La première a consisté à repérer plusieurs tracés en fonction des difficultés pour que ce circuit puisse être emprunté par le plus grand nombre, mais aussi des contraintes budgétaires ? Toutes les autorisations nécessaires ont été demandées et obtenues, (O.N.F., commune de Ban s/Meurthe-Clefcy et commune du Valtin ainsi que le Club Vosgien de Gérardmer) ceci dans le but que ce tracé soit officiellement répertorié. Une convention sera signée avec le club vosgien de Gérardmer, puisque nous empruntons en partie certains de ses circuits. A ce jour il reste à définir un logo propre à l'association, à mettre en place la signalétique, et bien sûr réaliser le sentier sur la partie non existante à ce jour, c'est-à-dire le tronçon qui relie le chemin de Sérichamp au réservoir des Calèches.*



- *Concernant la deuxième phase : la mise en place du tracé patrimonial, demande davantage de travail, car c'est celle qui retrace le patrimoine ancien de la vie du hameau. Elle sera également plus coûteuse, ce qui obligera à monter un dossier de demande de subvention auprès de divers organismes. L'association et les habitants ont l'intention de garder en mémoire les anciennes constructions et les vestiges du passé, qui aujourd'hui sont en ruines, ou bien encore ne sont représentés que par un bouquet d'arbres. Pour toutes ces raisons un très gros travail de recherche est à effectuer. Il faudra ensuite traduire cela sur des maquettes qui seront posées le long du sentier. Tous les panneaux devront être réalisés suivant la charte O.N.F, et ce genre de réalisation a un coût assez élevé, puisque le montant estimé représente plusieurs milliers d'Euros. Ce projet apportera un plus aux habitants du hameau mais contribuera également au développement touristique. Nous donnons rendez vous aux bénévoles dès les beaux jours afin de rendre ce sentier le plus agréable possible.*
- *Le 27 novembre avait lieu une rencontre autour d'un repas (Pot au Feu) qui s'est déroulé à la Mairie annexe du Grand Valtin où une quarantaine d'adhérents étaient présents ; cette demi journée s'est déroulée dans la bonne humeur et dans la joie comme à l'accoutumée.*
- *Le 7 janvier 2012 comme tous les ans, il y avait la rencontre à l'occasion des vœux du nouvel an et pour déguster la galette des Rois. Malgré le mauvais temps et les maladies hivernales qui ont obligé certains à rester chez eux, une quarantaine de personnes étaient présentes à cette rencontre.*
- *Le samedi 28 janvier, l'association va se réunir pour partager un repas choucroute qui a un fort succès comme tous les hivers ; souhaitons que la météo sera également de la partie ?*
- *Le 17 mars prochain est prévue notre Assemblée Générale qui se déroulera à la Mairie annexe du Grand Valtin, où seront présentés les comptes annuels ainsi que les projets pour l'année à venir. C'est-à-dire : Calendrier des marches hebdomadaires, rencontres autour d'un repas, création du sentier piétonnier, mise en place d'un groupe de travail sur le patrimoine du hameau, etc...*

PATRIMOINE ET NATURE

En 2011, l'association a été encore très active avec de nombreuses manifestations, en voici un résumé :

- février : notre traditionnel après-midi "beignets-rétrospective photos 2010" réservé à nos 78 adhérents
- mars : 6^{ème} conférence de la Société Philomatique de St-Dié, cette année sur le thème de la guerre de 30 ans dans la vallée de la Haute- Meurthe (belle fréquentation-65 pers.)
- 1^{er} mai, notre incontournable troc-plantes, le 8^{ème} du nom, avec cette année, une restauration "maison", confiée à notre cuisinier associatif et une agrémentation de 4 chapiteaux, devenus nécessaires.(plus de 150 visiteurs et 55 repas réalisés)



- début juin, petite aide cette année au fleurissement communal, secteur hors village.

- fin juin, notre habituelle marche-déjeuner au Vic et avec un 9^{ème} parcours balisé, le n°15 (52 participants et "déjeuneurs...")

Photo prise lors d'une marche dans le secteur du ruisseau du Seucy





- début juillet, marche sur le plateau de Sérichamp avec crochet et visite de la ferme de Xéfosse et les explications sur la fabrication de savonnettes à base de lait de chèvres lorraines, suivi de notre annuel casse-croûte associatif et amical sous chapiteau. Belle fréquentation avec plus de 50 personnes.

- début septembre, notre biennale (la 3^{ème}) pétanque-barbecue, réservée aux adhérents, sur un nouveau terrain de jeu mis à disposition par la commune et que nous avons aménagé. Belle ambiance comme toujours, malheureusement la pluie est venue perturber cette journée sympa.

- début décembre, décoration communale avec 26 sapins donnés par la municipalité et "enguirlandés".... par nos soins. Mais suite aux fortes rafales de vent, par 3 fois, nous avons été contraint de repasser pour la fixation des décorations qui ont beaucoup souffert.



ASHM

L'ASHM (Association Sportive de la Haute Meurthe)
a été créée il y a 26 ans.



Les membres de l'association souhaitent remercier Mr ANTOINE Noël plus connu sous le nom de NONO pour son dévouement auprès de l'ASHM comme trésorier depuis de nombreuses années.

Merci NONO



On écoute les consignes de
l'entraîneur



Actuellement en trêve hivernale, l'association n'est pas pour autant endormie, elle organise la galette des rois pour ses sportifs qui se verront remettre un cadeau.

Lorsque le temps le permettra les entraînements reprendront.

Tous les jeunes de 5 à 14 ans aimant le football peuvent rejoindre les entraînements dès leur reprise le mercredi de 14h à 16h au stade.

Pour plus de renseignements appelez le président au :
06 32 94 25 77 ou 06 32 56 57 45



Avant le match



En 2011, les enfants ont reçu une veste marquée au nom de l'association

ETAT CIVIL 2011



5 Naissances :

5 janvier : Lucie, de Christophe GERARD et Nathalie LATTEMANN
10 avril : Andréa, de Yannick MAIRE et Amélie ANTOINE
5 mai : Maxine, de Gaëtan BRIANTAIS et Géraldine FOHRER
20 septembre : Théo, de René PHILIPPE et Nathalie PIERREL
8 décembre : Constance, de Sébastien SIMON et Kathleen FROTTIER



5 Mariages :

12 février : Simone NOEL et Philippe HOUSSEMAND
30 avril : Sandra BONNEL et Landry BASSOT
14 mai : Sabine DIEUDONNE et Jean-Philippe LECLERC
21 mai : Charline PIERRAT et Xavier MANGENOT
10 septembre : Aurélie MICHEL et Jérémy PERROTEY



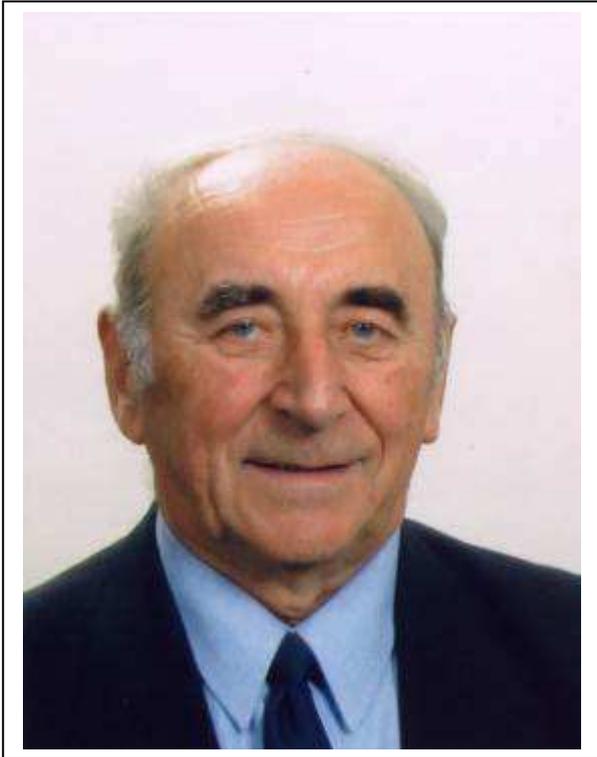
11 Décès :

11 février : Marcel ANTOINE, 89 ans
12 février : Jean-Louis GEORGEON, 60 ans
10 mai : Jean-Pierre HAXAIRE, 63 ans
29 mai : Gilberte VICHARD vve VINCENT, 86 ans
30 juillet : Jeannine FERRY épouse FERRY, 76 ans
15 août : Yvonne PETITDEMANGE épouse REMY, 82 ans
22 août : Claude BARADEL, 82 ans
12 septembre : Georgette DURAND vve LECLERC, 87 ans
16 septembre : Anne-Marie JACQUEL vve FERRY, 78 ans
22 novembre : Marie-Thérèse ANTOINE, 78 ans
17 Décembre : Madeleine FERRY vve GRIVEL, 91 ans

Hommage à Claude BARADEL

Monsieur Claude BARADEL s'est éteint lundi 22 août à l'âge de 82 ans. Né à Ban de Laveline le 31 mai 1929, il avait épousé Paule Gremillet en 1956 et de leur union sont né deux fils : Thierry et Didier puis deux petits-enfants firent le bonheur de la famille : Matthieu et Camille.

Après être entré très tôt dans la vie active, d'abord comme aide à la ferme familiale de la Combe au Valtin, il fut bûcheron puis ouvrier dans la sidérurgie en Lorraine. Enfin, il entra à EDF et exerça sa profession à Bruyères, Rambervillers, Cornimont pour terminer à Neufchâteau en 1984, en tant que Chef de District. Issu de deux vieilles familles du lieu et très attaché à son terroir, au moment de la retraite, Claude s'installa avec son épouse dans le coquet pavillon qu'il avait construit de ses mains sur un terrain de famille.



Entré au conseil municipal en 1983, Monsieur Baradel fut élu adjoint spécial du Grand-Valtin et assura ce poste jusqu'en 2008 soit 25 ans au service de l'ensemble de la commune, sans jamais compter son temps, ni ménager ses efforts pour répondre aux demandes de chacun. Parallèlement, il fit deux mandats en tant que conseiller communautaire à la CCHM.

En 2004, il avait reçu la Médaille d'argent régionale, départementale et communale. En 2010, par arrêté préfectoral, il fut nommé Adjoint au Maire honoraire.

Claude était par ailleurs membre du CCAS et de nombreuses associations : le club de marche Les Sapins, l'association Vosges-Vendée, le Patois de Gérardmer, la Sidi-Brahim de la Haute-Meurthe, ou bien encore l'association sportive Valtin – Grand-Valtin.

Le 20 septembre 2008, un grave problème de santé a remis en cause sa paisible retraite au Grand Valtin. Il dû intégrer l'unité de soins de Longue Durée au Centre Hospitalier Intercommunal de Golbey où son épouse et sa famille l'entourèrent de toute leur affection.

Ses obsèques ont été célébrées en l'église du Valtin jeudi 25 août.

Son portrait sera ajouté à celui de ses prédécesseurs dans la salle du Grand-Valtin.

Nos sincères condoléances.

GUIDE PRATIQUE

Dans chaque Gazette, nous essayons de vous proposer un guide pratique pour les informations utiles que vous devez connaître. Voici la liste des articles déjà parus :

- Gazette N°2 : Urbanisme : permis de construire ou déclaration préalable ?
- Gazette N°3 : Recyclage : où déposer ? quel devenir ? quel coût ?
- Gazette N°5 : Urbanisme : les différentes zones du PLU
- Gazette N°7 : rappel de règles d'urbanisme : permis de construire ou déclaration préalable ?
Entretien des jardins : échardonnage, haie, ...
- Gazette N°9 : l'intercommunalité sur notre territoire : présentation
- Gazette N°10 : Recyclage : quoi déposer et où ?

En ce début d'année, nous vous proposons un récapitulatif de tous les documents administratifs avec les informations utiles pour chacun.

Actes de : naissance, mariage, décès

Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
Mairie du lieu de naissance ou du lieu de mariage ou du lieu de décès.	Se présenter ou faire une demande écrite précisant la date de l'évènement, nom (de jeune fille pour les femmes) et prénoms ainsi que la filiation (nom, prénom, date et lieu de naissance des parents). En cas de demande par un tiers, indiquer le lien de parenté.	Les copies intégrales d'actes de naissance ou de mariage, ainsi que les extraits avec filiation, ne sont délivrés qu'aux intéressés ou "ascendants et descendants". Les autres personnes ne peuvent obtenir qu'un extrait sans filiation. L'acte de décès est délivré à tout requérant.

Actes pour les personnes nées à l'étranger

Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
Pour les personnes de nationalité française adresser la demande au : Service central de l'état-civil 11 rue de la Maison blanche 44931 NANTES Cedex 9 ou par Minitel : 3615 code FRANCEMONDE *SCEC (puis touche ENVOI)		En rappelant les références de l'acte transcrit dans ces services (nature de l'acte demandé, n° d'acte, date et lieu, pays, nom et prénoms, filiation, etc.)

Carte nationale d'identité

Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
<p>Mairie du domicile. Présence du demandeur obligatoire au dépôt du dossier et au retrait de la carte.</p>	<p><u>Pour toute demande :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 photographies d'identité - Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois - Justificatif d'utilisation de deuxième nom <p><u>Première demande :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Passeport électronique ou biométrique <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie intégrale de l'acte de naissance ou extrait avec filiation et si nécessaire, un justificatif de nationalité française <p><u>Renouvellement de la carte sécurisée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ancienne carte nationale d'identité sécurisée valide ou périmée depuis moins de 2 ans <p><u>Renouvellement de la carte cartonnée ou carte sécurisée périmée depuis plus de 2 ans :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte cartonnée ou carte sécurisée périmée depuis plus de 2 ans - Passeport électronique ou biométrique <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie intégrale de l'acte de naissance ou extrait avec filiation et si nécessaire un justificatif de nationalité française <p><u>Renouvellement de la carte en cas de perte ou de vol :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 25 euros en timbres fiscaux - Déclaration de perte ou de vol - Passeport électronique ou biométrique <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie intégrale de l'acte de naissance ou extrait avec filiation et si nécessaire un justificatif de nationalité française 	<p>AUTRES PIECES A FOURNIR SELON LES CAS :</p> <p><u>Personne mineure :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Justificatif de l'autorité parentale - Présence du mineur obligatoire au dépôt et au retrait du titre. Il doit être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale <p>Connaître les noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents.</p> <p><u>Normes des photographies d'identité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prises de face, en couleur, sur fond clair (non blanc), récentes (moins de 6 mois) et identiques - Le visage doit occuper 70 à 80 % de la hauteur de la photo. Taille : 35mm x 45mm - Expression neutre et bouche fermée - Tête nue (ni chapeau, ni casquette, ni foulard, ni bandeau...) - Pas de reflets sur les lunettes. Pas de verres foncés ni de monture épaisse. - Pas de mèches de cheveux devant les yeux ou les oreilles. - Ne rien inscrire au dos des photos, ne pas les découper à l'avance, ni les plier <p>Durée de validité : 10 ans</p>

Passeport

Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
<p>N'importe quelle mairie équipée pour les passeports. Présence indispensable au dépôt de la demande (sur rendez-vous de préférence) et à la remise du titre.</p>	<p><u>Pour toute demande :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 photographies d'identité - Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois - Timbres fiscaux - Justificatif d'utilisation de deuxième nom ou mention de veuvage <p><u>Première demande :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte nationale d'identité sécurisée OU - Copie intégrale de l'acte de naissance ou extrait avec filiation et si nécessaire un justificatif de nationalité française <p><u>Renouvellement Passeport :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ancien passeport <p><u>Renouvellement Passeport non sécurisé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Carte nationale d'identité sécurisée OU - Copie intégrale de l'acte de naissance ou extrait avec filiation et si nécessaire un justificatif de nationalité française <p><u>Renouvellement Passeport en cas de perte ou de vol :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration de perte ou de vol - Carte nationale d'identité sécurisée OU - Copie intégrale de l'acte de naissance ou extrait avec filiation et si nécessaire un justificatif de nationalité française 	<p>AUTRES PIÈCES A FOURNIR SELON LES CAS :</p> <p><u>Personne mineure :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Justificatif de l'autorité parentale - Présence du mineur obligatoire au dépôt et au retrait du titre. Il doit être accompagné d'une personne exerçant l'autorité parentale <p>Connaître les noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents.</p> <p><u>Normes des photographies d'identité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prises de face, en couleur, sur fond clair (non blanc), récentes (moins de 6 mois) et identiques - Le visage doit occuper 70 à 80 % de la hauteur de la photo. Taille : 35mm x 45mm - Expression neutre et bouche fermée - Tête nue (ni chapeau, ni casquette, ni foulard, ni bandeau...) - Pas de reflets sur les lunettes. Pas de verres foncés ni de monture épaisse. - Pas de mèches de cheveux devant les yeux ou les oreilles. - Ne rien inscrire au dos des photos, ne pas les découper à l'avance, ni les plier <p><u>Tarifs en vigueur depuis le 01/01/2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Majeurs : 86 euros - Mineurs de plus de 15 ans : 42 euros - Mineurs de moins de 15 ans : 17 euros <p>Durée de validité : 10 ans</p>

Actes pour les personnes nées en outre-mer

Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
Pour les personnes de nationalité française adresser la demande au : Service d'état-civil d'outremer 27 rue Oudinot 75007 PARIS		En rappelant les références de l'acte transcrit dans ces services (nature de l'acte demandé, n° d'acte, date et lieu, pays, nom et prénoms, filiation, etc.)

Duplicata de livret de famille

Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
Mairie du domicile qui transmettra à la mairie du lieu de mariage ou de naissance.	Compléter et signer une demande indiquant les renseignements figurant sur le précédent livret de famille.	Demande à effectuer par le ou les intéressés.

Déclaration de naissance

Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
La déclaration est effectuée par le père ou un membre de la famille ou toute personne ayant connaissance de l'évènement, à la mairie du lieu de naissance de l'enfant, dans les trois jours suivant la naissance (le jour de naissance et les jours fériés et non ouvrables de la mairie du lieu de naissance ne comptent pas dans ces trois jours).	Dans tous les cas : - Certificat d'accouchement - Livret de famille (s'il existe) - Pièce d'identité du ou des parents - La reconnaissance antérieure si elle existe - Déclaration de choix du nom (si nécessaire)	Livret de famille des parents; Pièce d'identité de chacun des parents. Livret de famille établi pour un précédent enfant. Copie de l'acte de reconnaissance antérieure. Déclaration de choix du nom.

Déclaration de décès

Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
La déclaration est effectuée à la mairie du lieu de décès, dans les 48 heures suivant celui-ci, par toute personne ayant connaissance du décès.	Certificat médical constatant le décès. Livret de famille ou acte de naissance de la personne décédée. Pièce d'identité du déclarant.	Les pièces nécessaires à la suite de décès (actes, bulletins) sont délivrées par la mairie du lieu de décès. Il est possible d'en obtenir ensuite à la mairie du dernier domicile du défunt (après transcription de l'acte de décès).

Reconnaissance d'enfant antérieure à la naissance

Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
Mairie du domicile du ou des parents.	Pièce d'identité de chaque parent.	

Reconnaissance post-naissance

Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
Mairie du lieu de naissance de l'enfant ou du domicile des parents.	Acte de naissance de l'enfant. Pièce d'identité du ou des parents.	

Certificat de notoriété

Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
Les offices notariés.	Livret de famille du défunt, adresses de tous les héritiers et acte de naissance du défunt.	

Extrait de casier judiciaire

Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
Ministère de la Justice Casier judiciaire national 107, rue de Landreau 44317 NANTES CEDEX 3	Une demande accompagnée d'une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité.	

Certificat de nationalité française

Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
Tribunal d'instance d'Epinal	Téléphoner au préalable pour prendre rendez-vous et réunir les pièces nécessaires : 03.54.04.10.00.	

Autorisation de sortie du territoire

Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
Mairie du domicile des parents s'il s'agit d'un couple marié, de la mère s'il s'agit d'un enfant naturel ou du parent investi du droit de garde en cas de divorce.	Le parent doit présenter la carte d'identité du mineur en cours de validité, la carte d'identité du parent demandeur, le livret de famille (avec filiation complète), un justificatif de domicile. <u>En cas de divorce ou séparation</u> : la décision de justice statuant sur l'exercice de l'autorité parentale et attestant de la garde de l'enfant. <u>Une autorisation légalisée du parent qui ne se présente pas</u> si la garde et l'autorité parentale sont conjointes.	Les enfants titulaires d'un passeport en cours de validité n'ont pas besoin de sortie de territoire. Pour les mineurs de nationalité étrangère, s'adresser au Consulat compétent.

Attestation d'accueil

Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
Mairie du domicile de l'accueillant.	Pièce d'identité, justification du domicile, numéro de passeport de la personne accueillie et timbre OMI de 30 euros.	Compléter et signer l'imprimé qui sera à rapporter en mairie.

Recensement militaire

Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
Mairie du domicile	Livret de famille des parents, un justificatif de domicile et la carte nationale d'identité	Cette démarche reste obligatoire, est à effectuer à la date anniversaire des 16 ans. L'attestation remise à cette occasion sera exigée lors de l'inscription aux examens, concours soumis à l'autorité publique et permis de conduire.

Inscription sur la liste électorale

Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
Mairie du domicile	Pièce d'identité et pièce justificative du domicile obligatoires, et éventuellement compléter avec l'ancienne carte d'électeur.	Tout changement d'adresse à l'intérieur de la commune est également à signaler à la mairie.

Légalisation de signature

Lieux d'obtention	Pièces à fournir	Informations complémentaires
Mairie du domicile	Présenter la pièce et la carte d'identité du signataire. Présence du signataire obligatoire.	Le maire ou son représentant légal effectuera la légalisation. Ce n'est pas la pièce qui est légalisée mais la signature uniquement.

PAGE LIBRE

Cette page est à vous :
déposez votre annonce à la
mairie et nous la publierons
gratuitement, après contrôle
et accord de la commission

Perdu clés de voiture et maison
début décembre près de l'école.
Si vous les avez trouvées, vous
pouvez les déposer en Mairie pour
que je puisse les récupérer.
Je vous en remercie à l'avance.

CHERCHE...

VEND ...

Ou tout simplement, vous pouvez donner votre
opinion sur un sujet qui vous tient à cœur

Prochaine parution début juillet

Que s'est-il passé en 2011 à Ban-sur-Meurthe-Clefcy

- ✚ 15 janvier : Vœux du Maire
- ✚ 15 avril : Vernissage de l'exposition Grand Valt' Art
- ✚ 24 avril : Journée de la déportation à Mandray
- ✚ 8 mai : Cérémonies patriotiques au Centre et au Grand Valtin
- ✚ 20 mai : Course cycliste Circuit de Lorraine
- ✚ du 2 au 5 juin, week-end de l'ascension : Exposition au Centre, au Grand Valtin et à la scierie du Lançois dans le cadre de la Semaine des Arts.
- ✚ 4 et 5 juin : Course cycliste Boucles de la Haute Meurthe
- ✚ 18 juin : Commémoration de l'appel du 18 juin à Plainfaing
- ✚ 24 juin : Journée Pôle de l'eau à l'Etang du Souche
- ✚ 25 juin : Kermesse de l'école
- ✚ 1^{er} juillet : On fête le dernier jour d'école à la cantine avec un menu surprise concocté exceptionnellement par la Clef du Ban



- ✚ 1^{er} juillet : remise des dictionnaires aux enfants scolarisés en CM2 pour leur entrée au collège





3 juillet : Journée du Souvenir au Mémorial de Boslimpré.



Une grande cérémonie à l'occasion de la participation des Américains (sur la photo ci-dessous) en présence de nombreux porte-drapeaux et personnalités





14 juillet : vide grenier organisé par l'association Petite Meurthe Loisirs



15 juillet : passage du jury des maisons fleuries



été 2011 : Travaux de cloisonnement et d'électricité à l'étage de l'ancien presbytère



12 octobre : A l'occasion de la Semaine bleue, rencontre de nos Anciens à la Salle des Fêtes pour un après-midi « couaroye » organisé par les membres du CCAS

✚ 23 octobre : remise de la médaille d'honneur communale à Bernard COLIN, Christian HERRY, Maryse REMY, Jacky THIEBAUT, Gilbert THIRIET et Jacky VOYEN



✚ 28 octobre : Accueil des nouveaux habitants et remise des prix « maisons fleuries »
✚ 11 novembre : Cérémonie commémorative de l'armistice au Centre et au Grand Valtin



Les enfants sont venus nombreux pour chanter la Marseillaise

✚ 14 décembre : Goûter des plus de 70 ans organisé par le CCAS et la Commune avec remise d'un colis à chacun de nos 122 anciens.